

**REPUPLIQUE  
FRANCAISE****DEPARTEMENT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Charente-  
Maritime DE LA COMMUNE de LE GUA  
Séance du 25 juillet 2023**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal : 19	au	L'an deux mille vingt trois, le vingt- cinq juillet à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.
en exercice : 19		<u>Présents</u> : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier- Madame DUBUC Nicole - Monsieur BONDOUX Guillaume (arrivé en question 2023_07_69) - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain
Nombre présents : 11	de	
Nombre votants : 15	de	
Date de convocation 21 juillet 2023	la	<u>Excusés</u> : Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI) - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Madame JOUANNET) - Madame BIGOT Marie- Pierre (a donné pouvoir à Madame DUBUC) Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Madame BERUSSEAU Evelyne - Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)
		<u>Absents</u> : Madame CHAPRON Christine - Monsieur VICI Laurent A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

**2023 07 73 - Budget principal 2023- Subventions aux associations Danse Evasion - Le Gua Loisirs Détente - Festiga (feu d'artifice)**

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 23 mai 2023, le conseil municipal a décidé des montants de subvention à allouer aux associations pour un montant de 10 330 €.

Il rappelle qu'une dépense de 15 000 € est ouverte au budget 2023.

Trois subventions n'ont pu être attribuées faute d'informations sur divers points.

- Danse Evasion et Le Gua Loisirs Détente s'agissant de connaître les modalités de rémunération des professeurs.

- Festiga - feu d'artifice s'agissant de connaître le montant des dépenses engagées dans le cadre de la manifestation prévue le 29 juillet 2023.

Ces informations ayant depuis été obtenues, il invitera le conseil municipal à décider des montants à allouer à ces trois associations.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'accorder les subventions comme suit :**

- Danse Evasion : 100 €

- Le Gua Loisirs Détente : 600 €

- Festiga feu d'artifice : 50 % de la facture du tir étant entendu que la subvention ne pourra dépasser le montant de 800 €.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 01/08/2023

Publiée sur le site internet le : 01/08/2023

Le GUA, le 27 juillet 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

